



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :  
le 8 mars 2019

Convocation des conseillers :  
le 8 mars 2019



## Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

### Séance du 15 mars 2019

**Présents :** Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

**Excusés :** Henri Hinterscheid, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Conseillers

## Le Conseil Communal;

**Objet :** 9.3. Escher Festival du Film Intergénérationnel,  
Interculturel, Inclusif : fixation du droit d'entrée ;  
décision

Considérant que la Ville d'Esch-sur-Alzette organise chaque année le Escher Festival du Film Intergénérationnel, Interculturel, Inclusif (EFFI);

Considérant que l'EFFI fait honneur à son titre et donne la possibilité à créer un échange entre générations sur des thèmes, réalités ou vécus touchant des personnes de différents âges, de différentes cultures avec des besoins et ressources spécifiques;

Considérant qu'il y a lieu de fixer un droit d'entrée pour les différentes séances ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins et après en avoir délibéré conformément à la loi;

**décide  
à l'unanimité**

d'approuver la taxe relative au droit d'entrée aux séances du Escher Festival du Film Intergénérationnel, Interculturel, Inclusif (EFFI) à hauteur de 5 euros par personne par séance.

en séance

date qu'en tête

Suivent les signatures

Esch-sur-Alzette, le  
Pour expédition conforme,  
Le secrétaire général      Bourgmestre